

## Décision du Maire n°2024-037

Objet : Demande de subvention - Conseil départemental de Savoie dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche

Corine Maironi-Gonthier, Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 qui charge Madame le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant ;

**Considérant** la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche,

#### **DECIDE:**

### Article I:

De déposer une demande de subvention au moment maximum possible auprès du Conseil Départemental de Savoie dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche signée avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie pour le recrutement d'un doctorant.

### Article 2:

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, inscrite dans le registre des décisions et publiée sur le site internet de la Commune, aime-la-plagne.fr.

# **Article 3:**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Ce recours peut être réalisé par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Aime-La-Plagne, le 24 octobre 2024,

Le Maire.

Corine Maironi-Gonthier